



Association Recherche
Transport URbanisme

logiciel FRETURB version 3

Bon de Commande

Licence d'utilisation

Freturb est un logiciel développé par le Laboratoire d'Economie des Transports à partir des Enquêtes Nationales Marchandises en Ville menées entre 1994 et 1997 dans les agglomérations de Bordeaux, Dijon et Marseille. Ces enquêtes ont été financées par les collectivités locales concernées ainsi que par le Ministère en charge des Transports et par l'ADEME. Il est commercialisé par l'Association ARTUR sous la forme de deux modules distincts : Freturb - Génération d'une part, Freturb - Distribution d'autre part.

Freturb - Génération permet d'estimer le **nombre de livraisons/enlèvements**¹ générés dans une agglomération par les établissements économiques qui y sont localisés. Il fournit également une indication de l'occupation de la voirie par :

- les véhicules en stationnement : heures stationnées ventilées par type de stationnement (public, privé, sur voirie, interdit)
- les véhicules en circulation : kilomètres générés dans l'agglomération par les établissements

Un module Achats (optionnel) permet aussi d'estimer les flux de déplacements d'achat des ménages générés par les commerces.

Les résultats obtenus sont présentés par type de véhicule (Moins de 3.5 T, Camion porteur, véhicule articulé), mode de gestion (Compte d'autrui, Compte propre Expéditeur, Compte propre Destinataire), mode d'organisation (trace directe ou tournée) et activité desservie.

Freturb - Distribution permet à partir des résultats issus de *Freturb – Génération*, de simuler les flux échangés de zone à zone. Les résultats fournis permettent d'alimenter un modèle multimodal de d'affectation de trafic.

Pour fonctionner, *Freturb – Génération* nécessite :

- un fichier SIRENE* détaillé (INSEE), qui décrit pour chaque établissement :
 - L'identifiant de l'entreprise à laquelle appartient l'établissement (SIREN)
 - Le n° de l'établissement (NIC)
 - Le nom de l'entreprise (L1_NOMEN)
 - L'enseigne (ENSEIGNE)
 - Le code du département de l'établissement (DEPET)
 - Le code de la commune de l'établissement (COMET)
 - L'activité principale de l'établissement (APET700)
 - Le statut de l'établissement (SIEGE)
 - La tranche d'effectif salarié de l'établissement (TEFET)
 - L'effectif salarié de l'établissement approché à la centaine (EFETCENT)
 - La tranche d'effectif salarié de l'entreprise (TEFEN)
 - L'effectif salarié de l'entreprise approché à la centaine (EFENCENT)
 - Le code de la zone à laquelle appartient l'établissement (définie par l'utilisateur : ZONE)
 - Le lieu de l'activité de l'établissement (LIEUACT)
 - Le type de magasin (ACTISURF)
 - La catégorie Juridique de l'établissement (NJ)
 - La nature de l'établissement d'un entrepreneur individuel (NATETAB)
 - La date de création de l'établissement (DCRET)
 - Complément d'adresse (L3_CADR)
 - Numéro et libellé dans la voie (L4_VOIE)
 - Distribution spéciale (L5_DISP)

¹ Pour l'heure, le logiciel ne fournit pas d'information sur le nombre de colis ou le volume transporté.

- Ligne d'acheminement postal (L6_POST)

*Compte tenu de la périodicité des mises à jour du répertoire, nous recommandons d'utiliser un fichier SIRENE daté de la fin d'année (n-1 ou n-2).

- un fichier de zonage, qui découpe l'agglomération en zones et qui indique pour chaque zone :
 - le code de la zone (ZONE)
 - la population (POPULATION)
 - la superficie en km² (SUPERFICIE)
 - la distance à la zone centre, en mètres (DISTZONECENTRE)
 - la couronne d'appartenance (COURONNE)
 - L'ordre dans lequel doit être réalisée la distribution des flux (CLASSZONEDISTRIB) (optionnel)

Ce fichier de zonage doit également impérativement comporter les champs suivants, à n'informer que pour utiliser le module Achats. Ces champs sont renseignés par l'utilisateur à partir de traitements sur des données Enquête-Ménage

- un code de zone Enquête ménages (ZONE_EM)
- un code de macrozonage (MACROZONE_EM)
- le taux de motorisation de la zone (TX_MOTOR)
- le nombre de déplacements d'achats de la zone enquête ménages (HA_ORI)
- la part de la voiture dans les déplacements d'achats de la zone enquête ménages (PART_HAVP)

A noter ! Le nombre de zones n'est pas limité. Toutefois, si votre zonage comporte plus de 100 zones, merci de nous consulter.

Pour fonctionner, *Freturb – Distribution* nécessite soit un fichier recensant les coordonnées géographiques des zones répertoriées dans le fichier de zonage, soit un distancier indiquant la distance en mètres séparant chaque couple de zones :

- Si vous optez pour un distancier, il faut le préparer avec les informations suivantes :
 - La zone d'origine (ZONEORI). Cette zone doit appartenir à la liste des zones répertoriées dans le fichier de zonage.
 - La zone de destination (ZONEDEST). Cette zone doit appartenir à la liste des zones répertoriées dans le fichier de zonage.
 - La distance (DISTANCEMETRES) séparant ZoneOri et ZoneDest. Cette distance doit être calculée par l'itinéraire le plus rapide et être exprimée en mètres.
- Si vous décidez de laisser Freturb calculer le distancier à partir d'un fichier de coordonnées géographiques, il faut fournir les éléments suivants :
 - La zone (ZONE). Cette zone doit appartenir à la liste des zones répertoriées dans le fichier de zonage et toutes les zones doivent être informées.
 - Le numéro du point (NUMPOINT). Chaque zone doit être décrite par au moins 5 points : le point n° 0 correspond au barycentre, le point n°1 est le point de départ du tracé et pour que la figure soit un polygone il faut au moins 3 points pour la former. Enfin, pour que ce polygone soit fermé, le dernier point du tracé doit présenter les mêmes coordonnées que le point n°1.
 - La coordonnée (X) du point.
 - La coordonnée (Y) du point.

Grille tarifaire HT :

Chacun des 3 modules (*Freturb – Génération ; Freturb – Distribution*) est vendu au prix unitaire de 1000 euros pour une collectivité territoriale (ou groupement de collectivités) sur un site unique / 3000 euros pour une autre structure (applications possibles sur plusieurs sites).

Bon de Commande

FRETURB V3	Nombre d'exemplaires	Prix Unitaire HT :	Prix total HT
<i>Freturb - Génération</i>		1000 € (collectivité)* 3000 € (autre structure)	
<i>Freturb - Distribution</i>		1000 € (collectivité)* 3000 € (autre structure)	

Important : Sauf mention contraire, en commandant le logiciel, vous serez automatiquement inscrit à la liste de diffusion FRETURB, vous permettant d'échanger vos expériences avec les autres utilisateurs du logiciel.

*Tarif « Collectivité »

Ce tarif ouvre droit à l'usage du logiciel sur le seul territoire de l'aire urbaine de la collectivité concernée. Pour en bénéficier, merci de renseigner le formulaire ci-dessous :

Je soussigné (nom, prénom), agissant au nom de la structure (organisme), m'engage à n'utiliser le logiciel Freturb que sur le territoire de l'aire urbaine de (nom de l'agglomération).

Signature

Mise à disposition du logiciel

A réception de votre bon de commande, un lien de téléchargement vous sera envoyé. Une fois installé sur l'ordinateur de l'utilisateur, le bouton « Information Licence » vous permettra d'obtenir un numéro de licence unique, propre au poste de travail sur lequel le logiciel a été installé. Cette licence a une durée de vie de 3 ans.

Nom de l'utilisateur :

Organisme :

Téléphone :

Adresse électronique

Adresse de facturation :

.....

Nom et fonctions du signataire :

Je demande expressément à ne pas participer à la liste de diffusion des utilisateurs du logiciel

Fait à :

Le :

Signature et cachet
précédés de la mention manuscrite
"bon pour accord"

Bon de commande à compléter et retourner à :

ARTUR – 14, avenue Berthelot, 69363 Lyon Cedex 07.

Artur

Contrat de licence pour le logiciel FRETURB Version 3

ARTICLE 1 : OBJET DE LA LICENCE

La présente licence a pour objet de définir l'ensemble des conditions techniques de cession du droit d'usage non exclusif et de mise à disposition à des fins d'exploitation des différents modules du logiciel FRETURB, propriété de l'Association Recherche Transport et Urbanisme (ARTUR), désignée ci-après par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CESSION

Le Maître d'Ouvrage ne concède qu'un droit d'usage du logiciel, et reste seul propriétaire du logiciel FRETURB. Il est protégé en France par le code de la propriété intellectuelle, loi du 1.7.92 et à l'étranger par les conventions internationales sur les droits d'auteur. Il est interdit de reproduire, adapter, louer ou désassembler ce logiciel ainsi que la documentation qui y est associée.

ARTICLE 3 : UTILISATION

Le logiciel doit fonctionner ou être stocké sur le seul site correspondant à l'adresse du signataire. Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable des dommages de toutes sortes, directs, indirects ou accessoires résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le logiciel FRETURB ou la documentation. Le bénéficiaire de cette licence s'engage à :

- utiliser le logiciel conformément aux règles de l'art du domaine concerné et à imposer une clause de confidentialité à d'éventuels sous-traitants dans le cas de développement par ce dernier de modules spécifiques à ses propres besoins
- mentionner l'utilisation du logiciel FRETURB et le nom du concepteur (Laboratoire d'Economie des Transports – UMR 5593, Université de LYON) dans toutes les publications des résultats obtenus.
- transmettre au Maître d'Ouvrage tout résultat ou demande de modification du logiciel susceptible d'apporter des améliorations méthodologiques ou techniques dans le respect de la confidentialité qui lie le signataire avec ses mandants.

ARTICLE 4 : REPRODUCTION

Toute reproduction du logiciel et de sa documentation est interdite, que le bénéficiaire de la licence agisse pour le compte de sa société ou pour le compte d'un tiers. Seule, une copie de FRETURB, à des fins de copie de sécurité, est autorisée.

ARTICLE 5 : DISTRIBUTION

Le logiciel FRETURB est téléchargeable à l'adresse :

<http://tmv.let.fr/modele/ModeEmploi/installer.htm>.

Il est fourni avec un jeu de données exemple permettant de tester les possibilités du logiciel.

A la réception du bon de commande, le bénéficiaire se verra attribuer un numéro de licence, propre à son ordinateur, et qui lui permettra d'utiliser FRETURB avec ses données personnelles.

La documentation de FRETURB est disponible sur internet, à l'adresse suivante :

<http://tmv.let.fr/modele/ModeEmploi/index.htm>

Sauf indication contraire de sa part, le signataire bénéficie alors automatiquement de l'inscription à la liste de diffusion FRETURB, lui permettant d'échanger ses expériences avec les autres utilisateurs du logiciel.

ARTICLE 6 : PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

L'installation et la formation ne sont pas compris dans le prix de vente. Le Maître d'Ouvrage fournira à la demande les coordonnées de services pouvant réaliser ces prestations complémentaires contre une rémunération spécifique.

ARTICLE 7 : GARANTIE ET MAINTENANCE

Le Maître d'Ouvrage s'engage à apporter au logiciel fourni les corrections nécessaires, en cas de signalement par le demandeur, par écrit, d'erreurs ou de fonctionnements non conformes à la documentation. Cette maintenance sera limitée à une durée de 12 mois à partir de la date de livraison.

Le logiciel bénéficie de mises à jour régulières et peut être téléchargé autant que nécessaire dans la limite de la durée de la licence et pour un poste informatique donné.

ARTICLE 8 : DUREE DE VIE DE LA LICENCE

La présente licence s'éteindra dans un délai de 3 ans à compter de la réception par le bénéficiaire du numéro de licence.

ARTICLE 9 : RESILIATION

La présente licence est annulée automatiquement au cas où l'utilisateur ne se conforme pas aux termes et conditions de cette licence. Tous les exemplaires du logiciel et de sa documentation sont à retourner au Maître d'Ouvrage en cas d'annulation.